



Mairie  
de  
**ROLLEVILLE**  
76133

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt et un**, le 25 mars à 19 h 10, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de :  
**Germaine BIERRE.**

DATE DE CONVOCATION :

12/03/2021

Étaient présents :

Mesdames ATHANASE, BASILLE, BIERRE, ENGRAND,  
FUSEAU, MICHAUX, PICARD  
Messieurs LEPRETTRE, FERET, HAMEL, LAMOURETTE,  
LECROQ, PALFRAY, ROUSSEAUX.

DATE D’AFFICHAGE :

IDEM

Absents excusés :

Monsieur Christopher DURAND a donné pouvoir à  
Mme ATHANASE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Secrétaire : Mme ATHANASE

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 14  
VOTANTS : 15

### 1.1

## FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

### Compte administratif 2020

Mr LEPRETTRE, Maire, quitte la séance et cède la place à G. BIERRE, doyenne d'âge, pour présenter les résultats du Compte administratif 2020.

Les résultats pour le Compte administratif 2020 de la **section de fonctionnement** sont les suivants :

- <b>Dépenses :</b>	750 899,96 €
- <b>Recettes :</b>	952 276,02 €
- <b>Excédent :</b>	<b>201 376,06 €</b>
- <b>Report Fonctionnement 2019</b>	<b>388 071,24 €</b>

Les résultats pour le Compte administratif 2020 de la **section d'investissement** sont les suivants :

- <b>Dépenses :</b>	528 219,10 €
- <b>Recettes :</b>	803 739,11 €
- <b>Excédent :</b>	<b>275 520,01 €</b>
- <b>Report Investissement exercice 2019</b>	<b>- 166 796,03 €</b>

Le résultat excédentaire de clôture, toutes sections confondues, est de 698 171,28 €  
(201 376,06+388 071,24+275 520,01-166 796,03)

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2020**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 13  
VOTANTS : 14

**1.2**  
**FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES**  
**Compte de gestion 2020**

P. LEPRETTRE explique que le Compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier de Montivilliers, est conforme en tout point au Compte administratif 2020, qui vient de vous être communiqué soit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses :	750 899,96 €
- Recettes :	952 276,02 €
- Excédent :	<b>201 376,06€</b>

**Section d'investissement :**

- Dépenses :	528 219,10 €
- Recettes :	803 739,11 €
- Excédent :	<b>275 520,01 €</b>

Soit un solde d'exécution de clôture, toutes sections confondues de 698 171,28 €  
(Excédent de l'exercice 476 896,07 € + report de l'exercice antérieur 221 275,21 €)

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2020**

**1.3**  
**FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES**  
**Affectation du résultat**

P. LEPRETTRE explique que comme cela figure au compte administratif et au compte de gestion, l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 201 376,06 € et un excédent d'investissement de 275 520,01 €.

Les restes à réaliser de l'année 2020 s'élèvent à 50 709,40€ en dépenses.

Il vous est proposé d'affecter :

- 589 447,30 € à l'article 002 de manière à reporter le solde d'exécution de fonctionnement.

- 108 723,98 € à l'article 001 de manière à reporter le solde d'exécution d'investissement.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat aux articles 001 et 002 du budget primitif 2021**

**1.4  
FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES  
Vote des taux.**

P.LEPRETTRE propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021. Ainsi le produit estimé de la fiscalité locale s'élèverait à 370 000 € en 2021.

Cela se traduit de la manière suivante sur les taux des trois taxes.

	<b>Taux 2020</b>	<b>Nouveaux taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	15,65 %	15,65 %
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	28,77 %	54,13 % (28.77+25.36)
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	43,10 %	43,10 %

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les taux 2021 concernant les taxes communales.**

**1.5  
FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES  
Budget primitif 2021.**

P. LEPRETTRE explique que le budget primitif 2021 qui vous est présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **Section fonctionnement : 1 568 337,60 €**
- **Section d'investissement : 808 326,58 €**

Il rajoute que les principaux travaux d'investissement seraient l'agrandissement du cimetière, pose de 2 citernes incendie, aménagement paysager de l'église.

E. ROUSSEAUX donne la liste des travaux de voirie programmés par la Communauté Urbaine ( place Maison Avenel, parking Barbanchon, parking Hall, rue du Manoir, rue des 6 chemins ...)

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021.**

**1.6  
FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES  
Montant des subventions versées pour 2021.**

P.LEPRETTRE propose d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Associations	Subventions 2020	Propositions 2021
A.R.L	1 020 €	1 020 €
A.M.A.P.A.	150 €	150 €
A.A.P.P.M.A.	150 €	150 €
AFGA Montivilliers	150 €	150 €
Ass. Foire Octeville		100 €
Ass. Fleurissement et environnement	105 €	105 €
Banque Alimentaire	90 €	90 €
Centre Jean Vanier	170 €	170 €
Comité des fêtes	1 020 €	
Coopérative Scolaire	4 200 €	4 400 €
Croix Rouge Française	80 €	80 €
DDEN	100 €	100 €
Football Club Rollevillais	1 020 €	1 020 €
Radio Vallée Lézarde	150 €	150 €
APE Rolleville		220 €
Société de Tir Rollevillais		
Sté Anc. Combattant et Mob.	540 €	540 €
Team Friendly	220 €	220 €
Ass Jeune Pompier	100 €	100 €
CLIC	282 €	282 €
ADMR	150 €	150 €
SHPA	200€	200 €
<b>Total imputation 6574</b>	<b>9 897 €</b>	<b>9 397 €</b>

Il rajoute que le Comité des fêtes et la société de tir Rollevillais ont envoyé un courrier précisant qu'ils renonçaient à la subvention pour 2021.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement par la Commune des différentes subventions pour les montants indiqués ci-dessus.**

### 3.1

#### **BATIMENTS – VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**

##### **Demande de subvention pour la rénovation du parvis et des murs de l'église**

P. LEPRETTRE explique que les travaux de rénovation de l'église sont à prévoir, notamment la restauration d'un mur de façade, du parvis ainsi que du porche. Ces travaux permettront de mettre en conformité l'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite à travers un aménagement global paysager. Une précédente demande de subvention auprès du département a été refusée.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à demander la subvention nécessaire auprès du Département de la Seine Maritime et s'engage à inscrire la dépense au Budget Primitif 2021.**

### 3.2

#### BATIMENTS – VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

##### Classement des chemins ruraux dans le domaine public

E.ROUSSEAU explique que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il convient de classer les chemins ruraux suivants dans le domaine public :

- Allée Romaine, tronçon à partir de la route des 6 chemins sur 400m
- Chemin de la Ferme Desgenetais, tronçon à partir de la route des 6 chemins sur 590m
- Rue des 6 chemins, tronçon entre la ferme Debray et le château d'eau sur 160m
- Rue de la Gare, tronçon à partir de la rue Victor Petitpas sur 120m
- Voie non dénommée (Chemin reliant la cote de l'église à l'allée des Fougères), tronçon à partir de la côte de l'église sur 480m
- Impasse des Fougères, entre l'allée des Fougères et Impasse des genêts sur 6m

Ce classement intervient sans enquête publique préalable car il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies.

##### Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder au classement dans la voirie publique les chemins ruraux suivants :

-

- Allée Romaine, tronçon à partir de la route des 6 chemins sur 400m
- Chemin de la Ferme Desgenetais, tronçon à partir de la route des 6 chemins sur 590m
- Rue des 6 chemins, tronçon entre la ferme Debray et le château d'eau sur 160m
- Rue de la Gare, tronçon à partir de la rue Victor Petitpas sur 120m
- Voie non dénommée (Chemin reliant la cote de l'église à l'allée des Fougères), tronçon à partir de la côte de l'église sur 480m
- Impasse des Fougères, entre l'allée des Fougères et impasse des genets sur 6m
- 

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces classements.

### 3.3

#### BATIMENTS – VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

##### Demande de subvention DSIL– Rénovation Vestiaire football

P. LEPRETTRE explique que les vestiaires du terrain de football ont été construits en 1983. A ce jour ils ne répondent plus aux normes techniques et énergétiques actuelles. La Commune a pour projet la rénovation complète des vestiaires de football et de ses abords. Le projet en lui-même permettra de solutionner notamment les problèmes d'accessibilité à ce

bâtiment public. Le coût des travaux étant conséquent il est nécessaire d'adresser une demande de subvention au titre du DSIL.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à demander la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local dans le cadre de la rénovation et la mise aux normes du vestiaire de football et de ses abords.**

#### **4.1**

##### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **Convention d'occupation pour la pose de citerne incendie**

P. LEPRETTRE explique que dans le cadre de son plan annuel d'investissement au titre de la défense incendie, il convient de procéder à l'installation d'une réserve incendie. Afin de couvrir un maximum d'habitation, une citerne de 120m<sup>3</sup> pourrait être posée sur la parcelle cadastrée section ZF n°009, située Route des Châteaux d'Eau appartenant à Mr FERET Philippe, avec un accès par la parcelle cadastrée section A n°617 appartenant à Mr LEGRAS Francis. Cette occupation du domaine privé nécessite la signature d'une convention entre la Commune de Rolleville et Mr FERET Philippe, et une seconde entre la Commune de Rolleville et Mr LEGRAS Francis afin de définir les obligations de chacun.

E.ROUSSEAU rajoute que ce type de citerne ne gênera pas la pratique agricole.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, afin d'y installer une citerne incendie, d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer :**

- la convention avec Mr FERET Philippe, autorisant la Commune à disposer d'une emprise foncière sur la parcelle lui appartenant, cadastrée section ZF n°009**
- la convention avec Mr LEGRAS Francis, autorisant la Commune à disposer d'une emprise foncière sur la parcelle lui appartenant, cadastrée section A n°617**

#### **10.1**

##### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Participation Citoyenne à la sécurité**

P. LEPRETTRE explique que la gendarmerie propose un nouveau dispositif : participation citoyenne à la sécurité. Pour cela il faudra 5 ou 6 référents non élus sur la Commune. Ces référents seront formés par la gendarmerie et auront un contact direct avec ces derniers afin de participer à la sécurité de proximité. Les Communes du Fontenay et de Notre Dame du Bec y participent déjà. Le choix des référents pourra se faire en commission sécurité.

#### **10.2**

##### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Cinétoile**

P. LEPRETTRE explique que la Commune souhaite de nouveau se positionner dans le dispositif Cinétoile.

**Le conseil municipal décide de retenir les films suivants : Oscar et le monde des chats, Un monstre à Paris, Minuscule.**

#### **10.3**

##### **QUESTIONS DIVERSES**

## **Vaccination**

P. LEPRETTRE remercie Germaine BIERRE pour son investissement lors de la campagne de vaccination pour les seniors. Rolleville a pu fixer 18 rendez-vous pour les anciens.

### **10.4**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Jeux de la Halle**

N. MICHAUX explique que les jeux au terrain de la Halle sont vétustes mais encore très fréquentés. Doit-on les réhabiliter ou les changer ?

P. LEPRETTRE propose que Denis LAMOURETTE fasse un point pour une réhabilitation.

### **10.5**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Entretien voirie**

E. ROUSSEAUX précise que les voiries Rollevillaises sont plutôt en bon état. Afin de maintenir cet état général, il est nécessaire que chaque membre du conseil signale en Mairie les nids de poule à l'aide d'une photo. L'information sera relayée à notre référent voirie auprès de la Communauté Urbaine.

*La séance est levée à 21h30*